

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUILLET 2022

DATE CONVOCAION

30 JUIN 2022

DATE D'AFFICHAGE

15 JUILLET 2022

EN EXERCICE : 12

PRESENTS : 5

VOTANTS : 9

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX

Le 07 juillet à 17 Heures.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la Présidence de **Monsieur Bernard BOUTILLIER – Président du C.C.A.S.**

Etaient présents : Madame Sandra BALLABENE – Madame Danielle CHARRETIER – Madame Claudine TOURNEL – Madame Karima BERRIA-MOHAMED

Absentes excusées ayant donné procuration :

Madame Laïla BEN DOUA à Monsieur Bernard BOUTILLIER

Madame Khardiata SOW à Monsieur Bernard BOUTILLIER

Madame Sandrine SEGOR à Madame Sandra BALLABENE

Madame Tessely DALMAT à Madame Sandra BALLABENE

Absents :

Monsieur Jean BARRACHIN

Madame Hélène PASQUET

Madame Dora AHRKA

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant donc valablement délibérer.

Madame Claudine TOURNEL est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2022

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 14 avril 2022.

Le Conseil d'Administration, **après avoir délibéré à l'unanimité, adopte** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 avril 2022.

2- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2022.04.14/08.01 PORTANT SUR UNE AIDE FINANCIÈRE

Par délibération n°2022.04.14/08.01 en date du 14 avril 2022, le Conseil d'Administration a décidé de prendre en charge 2 mois de loyer d'un montant fixe de 141.38€ mensuel pour une administrée.

Or, le montant des charges locatives fluctue et influe donc sur le montant des loyers mensuels.

Aussi, à la demande de la Trésorerie, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de modifier ladite délibération et de mentionner une fourchette de prix.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles

VU la délibération n°2022.04.14/08.01 octroyant la décision de prendre en charge 2 mois de loyer d'un montant unitaire de 141.38€

Le Conseil d'Administration du CCAS,

APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ À L'UNANIMITÉ

DECIDE :

- d'abroger la prise en charge des 2 mois de loyer d'un montant mensuel de 141.38€
- de proposer à la place, la prise en charge de 2 mois de loyer d'un montant compris entre 200€ de 500€ mensuel.

3- DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDE SOCIALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le code de l'Action Sociale et des Familles
 ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président sur :

- La situation personnelle d'une administrée, qui démontre un restant à vivre de -653.92€/mois
 Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'**unanimité**, DECIDE :
 - DE PRENDRE en charge 3 mois de loyers (pour un montant compris entre 200€ minimum et 400€ maximum)
 - L'OCTROI d'un bon alimentaire de 2x100€ à Carrefour Market de Guignes

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées à cet effet au budget.
 AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

4- INFORMATIONS DIVERSES

A. Logements proposés par le CCAS depuis le dernier CA

HABITAT 77						
Module	Type	Adresse	Logement actuel	Situation	Motif de la demande	Décision
18 février 2022						
Réservataire : PROCILIA ACTION Module 45LAJ0302 F3 - 3 ^{ème} étage 10, cité des sablons	F3	MORMANT	-	Personne seule +1 enfant	Sans logement fixe, Statut DALO actif	A déjà reçu une autre proposition hors Guignes
		GUIGNES	T4 Parc Privé	Personne seule + 3 enfants en garde alternée	Logement trop cher. Logement trop grand. Divorce ou séparation	Refusé par demandeur
		SOIGNOLLES -EN-BRIE	1 chambre	Personne seule + 1 enfant	Logement trop petit. Rapprochement du lieu de travail.	Admis en 1 ^{ère} proposition CAL du 20/04/22
31 mars 2022						
Réservataire : Habitat 77 Module 424LAA0105 F4 - 1 ^{er} étage 14, rue Pasteur	F4	AVON	Un studio dans un hébergement temporaire	Personne seule + 3 enfants	Divorce ou séparation. Logement temporaire	Admis en 1 ^{ère} proposition CAL du 20/04/22

B. Logements proposés non présentés par le CCAS depuis le dernier CA

HABITAT 77						
Module	Type	Adresse	Logement actuel	Situation	Motif de la demande	Décision
1 avril 2022						
Réservataire : PREF 77 Module 45LAC0103 F3 - 1 ^{er} étage 3, cité des sablons	F3	OZOUER LE VOULGIS	T3 Parc Privé	Personne seule + 1 enfant	Logement trop petit, Regroupement familial, Rapprochement de la famille	En attente
		LIMEIL BREVANNES	T3 Parc Privé	Couple + 2 enfants	Logement repris ou mis en vente par son propriétaire. Logement trop cher.	En attente
		GUIGNES	T2 TMH	Couple	Logement trop petit	Admis en 1 ^{ère} proposition CAL du 04/05/22

25 avril 2022						
Réservataire : Mairie de Guignes Module 45LAM0002 F4 – RDC 13, cité des sablons	F4	GUIGNES	T4 Parc privé	Personne seule + 2 enfants	Divorce ou séparation. Violence au sein du couple ou menace de mariage forcé. Logement mis en vente par le propriétaire	Admis en 1ère proposition CAL du 18/05/22
Réservataire : Habitat 77 Module 45LAI0302 9, cité des sablons	-	-	-	-	Placement d'office par Habitat 77	Admis en 1ère proposition CAL du 01/06/22

- **Domiciliations** : depuis le dernier CA, le CCAS a effectué :
 - 4 renouvellements de domiciliations
- **Épicerie solidaire** : Muriel est en arrêt longue maladie, de ce fait l'épicerie solidaire est fermée et c'est l'Episol Brie qui prend le relais en son absence.
- **Impayés énergie** : 5 personnes concernées par la situation d'impayés d'énergie supérieure à 100 € et malgré les courriers proposant de prendre contact avec le CCAS, personne ne s'est manifestée

Dette	Date
2542.85€	03.05.2022
928.92€	03.05.2022
756.41€	21.05.2022
596.24€	24.05.2022
670.79€	24.05.2022

➤ **Retour sur le questionnaire de recensement des besoins :**

L'analyse des données collectées est réalisée en croisant les statistiques recueillies auprès des habitants, d'une part par retour du questionnaire en mairie, et d'autre part via le lien internet relayé sur la page Facebook et le site de la ville.

- 2500 questionnaires ont été distribués, 146 ont été retournés dont 10 informatisés

Un besoin de renouer du lien à travers le dialogue, les rencontres et la participation aux activités collectives émerge des discours des habitants. L'action sociale menée par le CCAS de la commune favorise une démarche de proximité et la collaboration avec les habitants. La demande sociale est croissante et va en ce sens.

Cependant, les Guignois connaissent peu ou pas beaucoup les services et les actions liées au CCAS. Pour rappel, voir la liste ci-dessous :

Les services proposés	Les actions
<ul style="list-style-type: none"> • Logement social • Demandes d'aides ponctuelles • Services aux seniors • Conseil et orientation vers les structures adaptées • Aide aux étudiants de -26 ans • Domiciliation de personne sans domicile fixe 	<ul style="list-style-type: none"> • Muguet* • Repas des aînés* • Colis de fin d'année* • Activités de la semaine bleue* • Thé dansant • Cérémonie d'accueil des nouveaux nés • Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants • Remise des récompenses des bacheliers <p>*Uniquement pour les personnes âgées de 65 ans et +</p>

Les résultats de l'étude nous ont permis de découvrir qu'une partie de la population souhaite participer au dynamisme communal en proposant diverses activités pour chaque tranche d'âge. Ci-dessous un résumé de ce qui en ressort :

- Actions en faveur des enfants : Ouverture d'une crèche ; participation à des ateliers intergénérationnels avec les personnes âgées pour un partage de connaissance
 - Actions en faveur des jeunes : Ouverture d'une bibliothèque/médiathèque/ludothèque
 - Actions en faveur des familles : Proposition des activités à faire en famille
 - Actions en faveur des séniors : Organisation de sorties collectives ; mise en place d'une navette ou autre moyen de transport pour les courses
- **Distribution de Mugets du 1^{er} mai 2022** : La distribution s'est bien déroulée, il ne restait que quelques pots parmi les 250 commandés.
- **Accueil des nouveau-nés et remise des prix aux bacheliers 2022** : La cérémonie aura lieu le 10 septembre à 11h à la Maison des jeunes.
- **Semaine bleue du lundi 3 octobre au dimanche 9 octobre 2022** : Des activités telles que : conférence sur la nutrition diététique, informations sur les droits successoraux, randonnée, danse en ligne... seront proposées toute la semaine et sera clôturée par le traditionnel repas des anciens, qui, pour rappel aura lieu dorénavant à la fin de la semaine bleue.
- **Informations diverses :**
- Un courrier a été envoyé aux habitants de Guignes de + de 65 ans le 15 juin afin de les sensibiliser à adopter les bons gestes en cas de fortes chaleurs et aussi leur demander de s'inscrire au registre des personnes vulnérables si besoin.
 - Le CCAS a fait l'acquisition d'une carte CARREFOUR PRO afin de pouvoir acheter les bons alimentaires directement sur le budget CCAS.
 - Monsieur Gil COCHET a envoyé un mail pour nous proposer son aide au CCAS.

A 18h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Affiché le 15 juillet 2022

Le secrétaire de séance,

Claudine TOURNEL



Le Président,

Bernard BOUTILLIER

